



**CONTRAT DE VILLE
DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

APPEL A PROJETS 2022



SOMMAIRE

1.	CADRE GENERAL : LE CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015 -2022	2
2.	PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS 2022	3
3.	LES QUARTIERS ELIGIBLES AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE	5
4.	CRITERES DE RECEVABILITE	11
5.	MODALITES DE DEPOT DES PROJETS	13

ANNEXE : MODALITES DE CHAQUE PARTENAIRE

- Annexe 1 : Le **PERR** : protocole d'engagements renforcées et réciproques
- Annexe 2 : Les crédits spécifiques pour la politique de la ville de l'**Etat**
- Annexe 3 : Les crédits spécifiques pour la politique de la ville de la **Région Hauts-de-France**
- Annexe 4 : Les modalités d'intervention de la **Métropole Européenne de Lille**
- Annexe 5 : Les modalités de financement et priorités de la **Caisse d'Allocations Familiales** du Nord
- Annexe 6 : Le cadre d'intervention du **Département du Nord** dans la politique de la ville
- Annexe 7 : Les priorités de l'**Agence Régionale de Santé**
- Annexe 8 : La charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité
- Annexe 9 : La charte régionale « laïcité et valeurs de la République »

1. CADRE GENERAL : LE CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015-2022

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020, désormais prolongée jusqu'en 2022. Son article 1^{er} stipule que «la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants». Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Le Contrat de ville métropolitain signé le 15 juillet 2015 définit un projet de cohésion sociale et urbaine de la MEL s'articulant autour de trois grands objectifs.

⇒ Emploi et développement économique

- accompagner vers l'emploi
- soutenir le développement d'activités

⇒ Cohésion sociale

- soutenir les parcours éducatifs innovants des jeunes en difficulté
- assurer l'accès aux soins et aux équipements de santé ainsi qu'à la prévention
- consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance

⇒ Cadre de vie et renouvellement urbain

- agir sur l'urbain
- favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels

PROLONGATION DU CONTRAT DE VILLE (2015-2022)

La « rénovation » des priorités partagées par les signataires s'est engagée au premier semestre 2019. Elle a été alimentée par l'**évaluation à mi-parcours des contrats de ville**, démarrée en 2018. Ce travail partenarial a abouti à la signature d'un **PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES (PERR)** visant à (re)mobiliser chacun des acteurs de la politique de la ville : Etat, collectivités territoriales (MEL, Communes, Région, Département), bailleurs sociaux, entreprises, associations et habitants. Le PERR est joint en annexe.

2. PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS 2022

Le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés est le cadre de référence. Trois chantiers prioritaires thématiques y ont été définis :

1. Mettre en œuvre la feuille de route « développement économique et emploi » des quartiers prioritaires de la MEL

Elle se traduit par un PACTE pour le développement économique et l'emploi dans les QPV orienté autour des sujets suivants :

- Le foncier, les infrastructures comme leviers de développement des territoires (foncier, aménagement, infrastructures, mobilité)
- Les entreprises et les habitants, contributeurs de développement économique du territoire (emploi, entrepreneuriat, formation, insertion)
- Le marketing, le design et la communication comme outils de transformation des quartiers prioritaires

Malgré les mesures de protection des salariés et le soutien apporté aux entreprises et aux associations, la crise du covid19 aura des conséquences lourdes sur l'emploi des habitants de notre métropole. Les projets devront contribuer à une meilleure insertion des habitants des quartiers prioritaires (soutien à l'insertion professionnelle des personnes en décrochage, soutien à la création d'activités...). Une attention particulière sera portée aux actions bénéficiant aux demandeurs d'emploi de longue durée.

2. Améliorer la qualité de vie et l'attractivité des quartiers prioritaires - notamment dans les périmètres du NPRU

Il s'agit là de mettre en valeur les transformations urbaines à l'œuvre et de proposer des projets contribuant au changement d'image des quartiers.

C'est également agir sur la mixité sociale et rééquilibrer le peuplement des quartiers en améliorant le cadre de vie et en accompagnant les ménages en situation de relogement dans le cadre du NPRU.

Une attention est également portée dans le PERR à l'occupation et à l'animation transitoire des espaces vacants, la sécurité et la place de chacun(e) dans l'espace public.

3. Renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de fragilité sociale et scolaire

La continuité éducative a été mise à rude épreuve pendant ces confinements successifs. Conditions de vie, absence d'équipements numériques ont été autant de facteurs renforçant les inégalités face à l'éducation. De nombreux acteurs se sont mobilisés et ont su faire preuve de solidarité pendant cette période particulière (dons et prêts informatiques, soutiens scolaires grâce aux bénévoles, développement du mentorat d'urgence, ...). Ces efforts doivent se poursuivre pour accompagner les jeunes les plus fragiles afin de renforcer l'égalité des chances.

Plus particulièrement, la crise sanitaire économique et sociale actuelle amène à apporter une **attention particulière aux priorités suivantes pour l'appel à projets 2022 du contrat de ville** :

- Economie / Emploi

Soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée

Soutien à la création d'activités, et au maintien dans l'emploi des créateurs d'activité

- Éducation

Soutien aux actions en faveur de la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes via le mentorat et l'appui à l'orientation

- Santé

Santé mentale

Activités physiques de jeunes (problème de sédentarité notamment)

- Cadre de vie

Gestion transitoire

Appropriation de l'espace public

- Numérique

Renforcer l'accompagnement des usagers en situation d'exclusion et de fragilité numérique

- Éléments transversaux :

Prise en compte égalité femme-homme dans les projets

Implication des jeunes

Le bilan du contrat de ville 2015-2020 nous amène également à avoir une attention soutenue pour **5 publics jugés prioritaires** :

- Les femmes
- Les jeunes âgés de 13 à 25 ans
- Les ménages primo-arrivants
- Les ménages potentiellement fragilisés par les opérations du NPRU
- Les personnes durablement privées d'emploi et les travailleurs pauvres

Tableau des quartiers en politique de la ville sur le territoire métropolitain et coordonnées des référents locaux

VILLE	QUARTIERS	Quartiers prioritaires	Quartiers de veille	Référents locaux Ville/Etat/Région
Armentières	Bizet – Briquetterie	X		Anne-Sophie LENNE aslenne@ville-armentieres.fr Claire DRAME claire.drame@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Armentières	Artagette – Chanzy	X	X	
Armentières	Salengro		X	
Armentières	Près du Hem		X	
Armentières	Route d'Houplines		X	
Croix	Saint Pierre	X	X	Carmelo FURNARI carmelofurnari@ville-croix.fr Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr et/ou Cyril VALLEE Cyril.vallee@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Faches-Thumesnil	Lille Sud – Thumesnil en Nord	X	X	Hervé DENISOT hdenisot@ville-fachesthumesnil.fr et/ou Najim FERAOUN nferaoun@ville-fachesthumesnil.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Haubourdin	Quartier du Parc, du P'tit Belgique et de l'Heurtebise		X	Vincent EECKMAN veeckman@haubourdin.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Hellemmes	Dombrowski	X		Carole MIGNOT cmignot@mairie-lille.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Hellemmes	L'Epine	X		
Hem	Beaumont		X	Claire PETIT claire.petit@ville-hem.fr Céline CAZIN celine.cazin@ville-hem.fr Marie-Charlotte WIDEHEM Marie-Charlotte.WIDEHEM@ville-hem.fr Sandrine VALLET sandrine.vallet@ville-hem.fr Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr et/ou Cyril VALLEE Cyril.vallee@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Hem	Lionderie – 3 baudets	X		
Hem	Hauts-Champs – Longchamp - 3 Fermes	X		
La Madeleine	Ancienne Zone urbaine sensible		X	Marion WISSOCQ m.wissocq@ville-lamadeleine.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lambersart	Pacot-Vandracq	X	X	Benjamin BOQUET bboquet@ville-lambersart.fr et/ou Laurence MOUQUET lmouquet@ville-lambersart.fr Claire DRAME claire.drame@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr

Lille	Secteur nord Vieux Lille	X		Hamid HARROUCH hharrouch@mairie-lille.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur nord Saint Maurice Pellevoisin	X		Fatima KOROGHLI fkoroghli@mairie-lille.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur nord est Quartier Fives	X	X	Mathieu GUITTET mguittet@mairie-lille.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur centre	X		Marianne REBOUL mreboul@mairie-lille.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur ouest Bois Blancs	X	X	Caroline STRADY cstrady@mairie-lille.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur sud Faubourg de Béthune	X	X	Olivier MARICHEZ omarichez@mairie-lille.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur sud Quartiers Moulin	X	X	Rémi FUSTER rfuster@mairie-lille.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur sud Quartiers Lille Sud	X	X	Sylvain DELANNOY sydelannoy@mairie-lille.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lille	Secteur sud Quartier Wazemmes	X	X	Hervé VERKEST hverkest@mairie-lille.fr Martine LENOIR Martine.lenoir@nord.gouv.fr et/ou Adrien LHEUREUX Adrien.lheureux@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Lomme	Marais – Mitterie – Mont-à-Camp		X	Cathy TURCK CTURCK@mairie-lomme.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Loos	Clémenceau - Kiener	X	X	Bruno LOINTIER blointier@ville-loos.fr et/ou

Loos	Les Oliveaux	X	X	Frédéric DUMORTIER fdumortier@ville-loos.fr Jean-Baptiste BIA jean-baptiste.bia@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Loos	Schuman		X	
Loos	Épi de Soil	X	X	
Lys Lez Lannoy	Longchamp	X	X	Malika ADJABI madjabi@mairie-lysllezlannoy.com Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr et/ou Cyril VALLEE Cyril.vallee@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Marcq-en-Barœul	La Briqueterie	X		Peggy DEPREZ peggy.deprez@marcq-en-baroeul.fr Claire DRAME claire.drame@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Mons-en-Barœul	Les Sarts - Nouveau Mons	X	X	Jérémy TREU jtreu@ville-mons-en-baroeul.fr Jean-Baptiste BIA jean-baptiste.bia@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Ronchin	La Comtesse	X		Laurie SAINT-POL lsaintpol@ville-ronchin.fr Jean-Baptiste BIA jean-baptiste.bia@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Roubaix	Secteur Nord Alma-Fosse aux Chêne, ECHO (Entrepont Cartigny Hutin Oran), Hommelet, Cul de Four	X	X	Meriem LAHMIDI mhamidi@ville-roubaix.fr Denis CUCHEVAL denis.cucheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Roubaix	Secteur Sud Moulin, Potennerie, Nouveau Roubaix, Hauts-Champs, Petites Haies	X	X	Mathilde KERJEAN mkerjean@ville-roubaix.fr Denis CUCHEVAL denis.cucheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Roubaix	Secteur Est Pile, trois ponts, st Elisabeth, fraternité et sartel-carthem	X	X	Laura SUIN lsuin@ville-roubaix.fr Denis CUCHEVAL denis.cucheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Roubaix	Secteur Ouest Epeule, Trichon et Fresnoy-Mackellerie	X	X	Valériane PICAUD vpicaud@ville-roubaix.fr Denis CUCHEVAL denis.cucheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Roubaix	Secteur Centre Anseele-Motte Bossut- Tuileries, Espérance, Nations Unies, Centre- Ville, Crouy	X	X	Sandrine HANGARD shangard@ville-roubaix.fr Denis CUCHEVAL denis.cucheval@nord.gouv.fr et/ou Marie-Claude VENANT Marie-claude.venant@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Seclin	La Mouchonnière	X	X	Ludovic FREMAUT dirpolville@ville-seclin.fr Jean-Baptiste BIA Jean-baptiste.bia@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr

Tourcoing	Bourgogne	X		Loïs CAPLAIN lcaplain@ville-tourcoing.fr Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr et/ou Cyril VALLEE Cyril.vallee@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Tourcoing	Virolois - Piats	X	X	
Tourcoing	Marlière		X	
Tourcoing	Croix Rouge		X	
Tourcoing	Les Orions		X	
Tourcoing	Pont Rompu	X		
Tourcoing	Phalempins	X		
Tourcoing	Belencontre		X	
Tourcoing	Epidème MCR Prouvot	X		
Tourcoing	Bas Blanc Seau	X		
Tourcoing	Le Haut Blanc Seau		X	
Tourcoing	Blanche Porte		X	
Tourcoing	Les Flocons		X	
Villeneuve d'Ascq	Pont de Bois - Vétérans	X	X	Maryline STIRA mstira@villeneuve-d'ascq.fr et/ou Judy MICHEL jmichel@villeneuve-d'ascq.fr Claire DRAME claire.drame@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Villeneuve d'Ascq	Poste – Terroir - Résidence	X	X	Maryline STIRA mstira@villeneuve-d'ascq.fr et/ou Farid LOUZANI flouzani@villeneuve-d'ascq.fr Claire DRAME claire.drame@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Wattignies	Blanc Riez	X	X	Julie MONTAIS jmontais@mairie-wattignies.com Jean-Baptiste BIA Jean-baptiste.bia@nord.gouv.fr Florence BLOQUET Florence.bloquet@hautsdefrance.fr
Wattrelos	Sartel		X	Pascal LOUIS pascal.louis@ville-wattrelos.fr Anne-Lyse GRANCIER Anne-lyse.grancier@nord.gouv.fr et/ou Cyril VALLEE Cyril.vallee@nord.gouv.fr Frédéric AUTIN Frederic.autin@hautsdefrance.fr
Wattrelos	Crétinier		X	
Wattrelos	Laboureur		X	
Wattrelos	Mousserie		X	
Wattrelos	Martinoire		X	
Wattrelos	Beaulieu	X	X	
Wattrelos	Villas Couteaux	X		

En fonction du classement des quartiers dans lesquels ont lieu les actions (quartiers prioritaires ou quartiers de veille), les porteurs de projets peuvent bénéficier de différents types de financements.

4. CRITERES DE RECEVABILITE

Le présent appel à projets s'adresse aux associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics, aux collectivités territoriales et autres organismes à but non lucratif. Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées et possèdent un numéro SIRET.

Pour bénéficier des crédits de l'Etat, l'action proposée devra se dérouler en année civile (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre) ou en année dite "scolaire" (du 1^{er} septembre au 31 août suivant).

Qualité du projet

Une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés dans le dossier. Ils devront être justifiés par des éléments de diagnostic, l'intérêt du projet sur le(s) territoire(s) impacté(s) et son ancrage territorial.

Le porteur devra avoir mobilisé au préalable le droit commun et faire état du partenariat avec les structures et les acteurs compétents dans le cadre de son action.

Cohérence de l'action

La présentation des objectifs poursuivis doit :

- être claire et synthétique
- mettre en avant la complémentarité du projet avec les dispositifs de droit commun (partenariats structurants et justifiés),
- présenter une méthodologie en adéquation avec les objectifs, adaptée aux publics ciblés (communication, mobilisation, implication, intervention, restitution).

Publics cibles

Les projets doivent cibler les habitants résidant en quartiers prioritaires¹ pour les financements relevant des crédits spécifiques de l'Etat mais aussi en quartiers de veille pour la Région.

Type de quartier	Crédits spécifiques Etat	Crédits spécifiques Région	Autres crédits (Droit commun Etat, Région, Département, CAF, MEL...)
Quartiers prioritaires (QPV)	Oui	Oui	Oui
Quartiers de veille (QDV)	Non	Oui	Oui

Egalité femme/homme

Les objectifs d'égalité femme/homme devront être clairement affichés, en argumentant le choix des moyens retenus pour y parvenir.

Les questions suivantes pourront aider les porteurs de projets à favoriser l'égalité femme/homme dans leur projet :

- Votre projet s'appuie-t-il sur des données qui font état d'inégalités entre femmes et hommes ?
- Dans son contenu, le projet prévoit-il une ou plusieurs actions pour favoriser l'égalité femmes-hommes ou lutter contre les stéréotypes de genre ?

¹Consulter <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

- Les critères d'évaluation/indicateurs de suivi choisis permettront-ils de mesurer la participation des femmes/hommes (filles/garçons) à votre projet ? (Par exemple : Participation, Abandon, Impact, Satisfaction des femmes et hommes bénéficiaires)

Les services instructeurs établiront une cotation des projets lors de l'analyse des actions déposées :

- 0 : pas de prise en compte de l'égalité femme-homme
- 1 : le projet prend en compte l'égalité femme-homme de façon transversale
- 2 : le projet a pour objectif principal de réduire les inégalités femme-homme, c'est une action correctrice

Le centre de ressource IREV met à votre disposition les outils nécessaires pour comprendre les enjeux du budget intégrant l'égalité femmes-hommes².

Citoyenneté et valeurs de la République

La structure s'engage à respecter les valeurs de la République et les obligations permettant de les garantir. Chaque structure candidate devra signer la charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité (annexe 8) lorsque l'action est co-financée par l'Etat. Le porteur de projet devra suivre le module de formation "Valeurs de la République et Laïcité"³ proposé par l'État durant l'année ou l'avoir suivie dans les deux années précédentes.

Lorsque l'action est co-financée par le Conseil Régional Hauts-de-France, le porteur de projet devra signer la charte régionale « laïcité et valeurs de la République » (annexe 9).

Evaluation

Les candidats sont tenus de compléter à minima les indicateurs ci-dessous permettant d'apprécier et d'évaluer l'impact de l'action sur le territoire, auprès des habitants des quartiers prioritaires :

- Nombre de personnes bénéficiaires du projet
- Nombre de bénéficiaires en QPV
- Répartition Hommes-Femmes
- Age des bénéficiaires
- L'action concerne-t-elle des demandeurs d'emplois de longue durée
- Nombre de Ville concernées par le projet
- Nombre de quartiers concernés
- Innovation
- Moyens mobilisés

² Budgets intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes : <http://www.irev.fr/actualites-0/une-note-technique-prone-l'experimentation-de-budgets-integrant-legalite-entre-les>

³ Inscription à la formation Valeurs de la République et laïcité : <http://valeursrepubliquelaicite-npdcp.fr/formations/>

Pour les collectivités territoriales (hors acteurs contrat de ville) : <http://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agentes/developper-competences-vos-agentes/dispositif-formation-valeurs-republique-laicite/national>

5. MODALITES DE DEPOT DES PROJETS

Les dossiers de demande de subvention doivent être saisis au plus tard le **15 OCTOBRE 2021** sur le site de la MEL : <https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/amenagement-du-territoire/politique-de-la-ville>

A noter : les dossiers déposés le 15 octobre qui ne seraient pas complets (présentation des objectifs du projet, du public cible, déroulé détaillé de l'action et budget prévisionnel) ne seront pas instruits.

Au-delà de cette date, il sera impossible de saisir de nouveaux dossiers.

Cas particuliers – dossiers Programme de Réussite Educative (PRE) : les porteurs de projet d'actions PRE doivent vérifier auprès des coordonnateurs PRE de leur commune la date de limite de saisie des dossiers, celle-ci pouvant intervenir avant le 15 octobre 2021.

